

CONFERENCE INTER-REGIONALE DES C.M.E. DES CENTRES HOSPITALIERS DES DEPARTEMENTS FRANÇAIS D'AMERIQUE

Docteur ATALLAH André
Président

Docteur EYNAUD Michel
Secrétaire

Kourou, le 21 mars 2002

La Conférence inter-régionale des Commissions Médicales d'Établissement des Centres Hospitaliers des Départements Français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique, Guyane), s'est réunie le 21 mars 2002 à Kourou, en présence des Présidents de C.M.E. des établissements suivants :

- **Guadeloupe** : C.H.U. de Pointe-à-Pitre, C.H.G.I. Basse-Terre/Saint-Claude, C.H. de Montéran (Saint-Claude), C.H. Maurice Selbonne (Bouillante), C.H. Louis-Daniel Beauperthuy (Pointe-Noire), C.H. de Marigot (Saint-Martin)
- **Guyane** : C.H. de Cayenne
- **Martinique** : C.H.U. de Fort-de-France, C.H. de Colson, C.H. de Saint-Esprit, C.H. de Saint-Joseph, C.H. du Marin

Et a adopté à l'unanimité la motion suivante.

Les Conférences des C.M.E de Guadeloupe, Guyane, Martinique sont particulièrement préoccupées par la situation de la **démographie médicale dans les D.F.A.** (densité médicale deux fois inférieure à la moyenne nationale, baisse prévue, spécialités particulièrement menacées comme la psychiatrie ou l'anesthésie).

Face à cette situation critique, **l'application de l'ARTT médical sera soit impossible, soit conduira à menacer la sécurité sanitaire.**

En conséquence,

Vu le cadrage national en matière d'ARTT des personnels médicaux

Vu la circulaire DHOS/M2/2002/n°52 du 30 janvier 2002

Vu la démographie médicale particulièrement pénurique dans les D.F.A.

Vu le faible nombre de praticiens libéraux pouvant participer au service public comme P.H. à temps partiel ou comme attachés, ou constituer une ressource alternative,

Vu l'isolement des D.F.A. ne permettant pas des coopérations ou des mécanismes de substitution de proximité avec d'autres régions voisines

Vu la faiblesse de l'offre de places de structures sociales ou médico-sociales dans les DFA,

Vu le faible nombre d'établissements et les possibilités très réduites de complémentarités,

Vu le très faible nombre d'internes de spécialité dans la région ainsi que la vacance fréquente des postes d'assistants

Vu l'importance des besoins de santé non couverts, objectivés dans les SROS des DFA, nécessitant des effectifs médicaux importants,

Attendu que les spécificités géographiques de l'Outre-mer entraînent des contraintes particulières nécessitant des réponses exceptionnelles,

Vu l'impérieuse nécessité d'envisager des mesures concrètes d'attractivité des postes médicaux sous peine que la pénurie ne continue de s'aggraver jusqu'à mettre en jeu la continuité des soins et donc leur qualité et leur sécurité ;

L'A.R.T.T. apparaît comme un moyen majeur de rééquilibrage de la démographie médicale dans un domaine où les autres moyens de régulation sont soit inexistants, soit porteurs d'effets extrêmement tardifs.

✓ QUANTITATIVEMENT

L'A.R.T.T. doit donc donner lieu dans les D.F.A. à un **nombre très important de création de postes médicaux** compensant à la fois les conséquences de l'A.R.T.T. et les retards démographiques accumulés, et permettant de faire face aux nouvelles missions de la santé en rapport avec les spécificités régionales.

✓ QUALITATIVEMENT

La création de postes d'assistants ou de P.H. à temps partiel étant illusoire, le maximum de postes à créer doit relever du statut de **P.H. temps plein.**

✓ SUR LA FORME

Le nombre de ces postes de P.H. temps plein doit être fixé, en particulier pour les spécialités reconnues comme prioritaires **par les comités de suivi régionaux, indépendamment des règles nationales**, en concertation entre les A.R.H. et les comités de suivi régionaux, sur proposition des établissements.

✓ SUR LA CONCRETISATION

Les postes ne pourront être pourvus que grâce à un **effort particulièrement intense et immédiat d'attractivité** devant se fonder sur la diversité des mesures énergiques.

ATTRACTIVITE DES POSTES MEDICAUX

La Conférence inter-régionale des C.M.E des D.F.A. demande des mesures urgentes exceptionnelles et spécifiques :

○ **MESURES FINANCIERES**

- **Alignement du statut de PH avec les acquis de la fonction publique de l'outre-mer** : Alignement de la **sur-rémunération « de vie chère »** sur celui de l'ensemble de la fonction publique des Départements Français d'Amérique (DFA) et sur les dispositions en vigueur en Guyane et à la Réunion, **soit 40% de majoration**. Application de cette mesure à l'ensemble des médecins de l'hôpital (assistants, PAC, contractuels)
- **Application de cette majoration à l'ensemble des émoluments (salaire, gardes, primes)**
- Attribution de la **prime d'exercice multi-établissements** à tous les praticiens participant à la mise en réseau des établissements, en particulier en psychiatrie.
- Large inscription sur la liste des **postes à recrutement prioritaire**, en particulier dans les spécialités et les zones les plus pénuriques (anesthésie-réanimation, psychiatrie, dépendances de la Guadeloupe, Guyane, par exemple)

○ MESURES DE FORMATION CONTINUE

- Droit à **UN VOYAGE ANNUEL**, financé hors crédits de formation afin de ne pas hypothéquer les moyens de la formation médicale par des frais de déplacement.
- Abondement des crédits de Formation Médicale Continue au niveau de **3,5% de la masse salariale** globale du corps médical.
- Attribution de **délais de route** pour les formations en métropole, sur la base de 2 jours à l'aller, 1 jour au retour, non décomptés dans les 15 jours ouvrables prévus dans le statut de P.H.
- Généralisation de ces mesures à l'ensemble des catégories de médecins.

○ MESURES STATUTAIRES

- **Facilitation de la mobilité** après un certain nombre d'années : mutation prioritaire après 5 ans de service passé dans les D.F.A
- **Bonification des points acquis pour la retraite** proportionnelle au nombre d'années passées outre-mer sur la base de trois ans comptés pour deux ans réellement effectués.

○ MESURES UNIVERSITAIRES

- **Développement des C.H.U**, avec création des postes de P.U.-P.H. et octroi des moyens nécessaires à leurs missions spécifiques, en particulier en matière d'enseignement et de recherche, sans concurrencer les autres pôles hospitaliers.
- **Augmentation du nombre de places dans le cursus médical de la faculté de médecine Antilles-Guyane (relèvement du numérus clausus)**, afin de permettre le renouvellement et le renforcement du corps médical par des jeunes issus de la région ; attribution de bourses de formation pour faciliter leur retour aux D.F.A.
- Augmentation du nombre de Diplômes d'Université délivrés par la faculté de médecine régionale ou mise en place de télé-enseignement, E-formation avec d'autres universités.

CONFERENCE REGIONALE DES C.M.E. DES CENTRES HOSPITALIERS DE LA GUADELOUPE

Docteur André ATALLAH

Président

☎ 05 90 80 54 59

☎ 05 90 80 54 58

Docteur Michel EYNAUD

Secrétaire

☎ 05 90 80 52 42

☎ 05 90 80 55 05

Saint-Claude, le 27 septembre 2002

**Monsieur le Ministre de la Santé
Ministère de la Santé, de la famille et
des personnes handicapées**

**8, av. Ségur
75007 PARIS**

*Objet : ARTT médical et démographie médicale en
Guadeloupe et dans les DFA*

Monsieur le Ministre et cher Confrère,

La Conférence Régionale des C.M.E de la Guadeloupe a déjà eu l'occasion d'attirer l'attention des représentants de l'Etat sur la démographie médicale dans les D.F.A, et particulièrement en Guadeloupe.

Notre vive préoccupation a fait l'objet d'une motion des conférences des C.M.E des D.F.A lors de leur réunion conjointe à Kourou le 21 mars 2002, qui a été largement diffusée mais qui est demeurée sans écho à ce jour. Les considérations et les propositions de cette motion demeurent d'actualité et imposent une prise en compte immédiate.

En effet, à l'approche du 1^{er} janvier 2003, qui verra l'application des directives européennes en matière de temps de travail, la démographie médicale de la Guadeloupe, victime d'une importante pénurie, sera encore aggravée par l'ARTT, et sera susceptible de conduire à une menace pour la sécurité sanitaire dans les établissements publics de santé.

La Conférence s'inquiète fortement de la conjonction de plusieurs facteurs :

- Enveloppe 2002 notoirement insuffisante (7 postes alors que les besoins sont d'ores et déjà estimés à plus de 70 postes)

.../...

- Enveloppes 2003 et 2004 non connues (en dépit d'un plan pluriannuel prévu par le protocole national)
- Procédures de recrutement longues
- Difficultés à pourvoir les postes en l'absence d'une attractivité suffisante
- Limitation des possibilités de complémentarité avec un secteur libéral aux ressources déjà insuffisantes
- Retard de l'ensemble des établissements empêchant des coopérations efficaces
- Situation géographique particulière :
 - Isolement et impossibilité de complémentarité avec d'autres régions
 - Situation archipélagique de la Guadeloupe avec délais et difficultés d'accès aux soins
 - Zone de risques majeurs, sismiques et cycloniques.

La Conférence demande donc dans les meilleurs délais **une négociation spécifique aux D.F.A.**, entre les services centraux de l'Etat, les représentants des établissements et les syndicaux médicaux afin de décider :

- De l'attribution immédiate d'un contingent important de postes médicaux pour les DFA, indépendamment des critères retenus au niveau national et destiné non seulement à faire face aux nécessités de l'ARTT, mais aussi à compenser les retards de la démographie médicale dans notre région.

- De mesures d'attractivité exceptionnelles, spécifiques aux DFA, afin de pourvoir effectivement ces postes dans les meilleurs délais.

La Conférence des C.M.E de la Guadeloupe demande donc la large prise en compte de ses propositions (ci-jointes), et l'ouverture de négociations, afin de concrétiser les premières mesures **AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2003**.

Nous vous remercions de votre coopération dans cette dynamique visant à la qualité et à la sécurité du service public, et vous adressons l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Docteur Michel EYNAUD

P.J. : Propositions des Conférences des CME du 21 mars 2002

Copies : Madame le Ministre de l'Outre-Mer
 Préfets des DFA
 ARH des DFA
 DSDS des DFA
 Elus des DFA
 Conférences des CME des DFA
 Directeurs des CH de la Guadeloupe
 Syndicats médicaux (CHG, INPH, CMH, SNAM)
 Syndicats non médicaux
 Fédération Hospitalière de France
 Union Hospitalière Antilles Guyane
 Médias

CONFERENCE REGIONALE DES C.M.E. DES CENTRES HOSPITALIERS DE LA GUADELOUPE

Docteur André ATALLAH

Président

☎ 05 90 80 54 59

☎ 05 90 80 54 58

Docteur Michel EYNAUD

Secrétaire

☎ 05 90 80 52 42

☎ 05 90 80 55 05

Saint-Claude, le 7 décembre 2002

**Monsieur le Ministre de la Santé
Ministère de la Santé, de la famille et
des personnes handicapées**

**8, av. Ségur
75007 PARIS**

Objet : Hôpital public en Guadeloupe

Monsieur le Ministre et cher Confrère,

La Conférence Régionale des C.M.E de la Guadeloupe se permet une fois de plus d'attirer votre attention sur la situation de l'hospitalisation publique en Guadeloupe.

Elle se félicite du début de prise en compte de la situation préoccupante du Centre Hospitalier Universitaire de Pointe-à-Pitre, qui nécessite en effet une attention particulière en tant que pôle de référence du dispositif de soins dans notre archipel.

Elle insiste cependant sur l'impérieuse nécessité d'une approche globale du problème de l'hospitalisation publique en Guadeloupe, les autres établissements hospitaliers connaissant aussi d'importants retards. Comme le prévoit le SROS, l'efficacité et la sécurité du dispositif hospitalier, ainsi que le principe de l'égalité dans l'accès aux soins, imposent de tenir compte des bassins de population d'une région soumise à des risques majeurs.

En particulier, la conférence vous a déjà fait part de sa vive préoccupation en matière de démographie médicale. Cette inquiétude, partagée par les Conférences de Guyane et de Martinique, a donné lieu à un texte commun voté à Kourou le 21/03/2002, faisant un certain nombre de propositions qui ne paraissent pas avoir été prises en compte pour l'instant. Elle se doit de rappeler la situation inquiétante des établissements des « dépendances », ainsi que de certaines spécialités comme l'anesthésie-réanimation, la psychiatrie ou la pédiatrie.

C.H. de la Basse-Terre 97100 BASSE TERRE (F.W.I.)
E-Mail : dimchm@wanadoo.fr

Si la conférence des C.M.E. de la Guadeloupe se permet de rappeler l'urgence de créations substantielles de **postes médicaux**, elle insiste sur les mesures d'**attractivité** nécessaires pour les pourvoir effectivement. Cette attractivité, outre des **mesures statutaires spécifiques** aux DFA, passe par une **évolution significative des plateaux techniques des hôpitaux ainsi que de leurs effectifs de personnel para-médical qualifié.**

La Conférence se félicite de la mobilisation actuelle des élus aux côtés des professionnels et s'y associe en rappelant son attachement à une approche globale des difficultés de l'ensemble des hôpitaux publics de la Guadeloupe. Elle demande la définition, dans les meilleurs délais, d'un plan pluriannuel de redressement de leur situation, en concertation entre le Ministère, l'ARH et les représentants des professionnels de la santé.

Nous vous remercions de votre coopération dans cette dynamique visant à la qualité et à la sécurité du service public, et vous adressons l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Docteur André ATALLAH



Docteur Michel EYNAUD

P.J. :
Notre courrier du 27/09/02
Propositions des Conférences des CME du 21 mars 2002

Copies : Madame le Ministre de l'Outre-Mer
Préfet de la Guadeloupe
ARH de la Guadeloupe
DSDS
Elus de la Guadeloupe
Directeurs des CH de la Guadeloupe
Syndicats médicaux (CHG, INPH, CMH, SNAM)
Syndicats non médicaux
Fédération Hospitalière de France
Union Hospitalière Antilles Guyane